

COMMISSION NATIONALE SPORTS MÉCANIQUES AUTO



RÈGLES COMMUNES

ufolep
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**

**RÈGLEMENT APPLICABLE DANS
TOUTES LES ÉPREUVES UFOLEP**

la **ligue** de
l'enseignement
une autre idée du sport

Édition 2010-2011

RÈGLES COMMUNES AUX VÉHICULES DE LA POURSUITE SUR TERRE

1 - BRUIT

Tous les véhicules seront obligatoirement équipés de silencieux efficace(s).

Le bruit ne doit pas dépasser une limite de 100 dB et ceci à aucun moment et en aucun lieu. Il est mesuré avec un sonomètre réglé sur "A" et "LENT" posé à un angle de 45° par rapport à la sortie du tuyau d'échappement et à une distance de 50 cm de celui-ci, le moteur tournant à un régime de 4500 tr/min pour les moteurs issus de la production automobile ;

(Au cas où le terrain serait en béton ou d'un matériau résonnant similaire, un tapis devra être placé sur la zone concernée).

Tout silencieux perdu en cours de manche, devra être obligatoirement remis en conformité pour les manches suivantes.

2 COUPE-CIRCUIT

Un coupe-circuit à boîtier fermé, antidéflagrant est obligatoire. Il doit couper tous les circuits (alternateur, lumière, allumage, etc.). Il doit pouvoir être manœuvré de l'intérieur (pilote assis en position de conduite et harnais attaché) et de l'extérieur. Il doit être situé en bas à gauche du pare-brise.

L'emplacement doit être clairement signalé par un éclair rouge dans un triangle bleu à bordure blanche d'au moins 12 cm de base.

3 TRANSPONDEUR

Seul le transpondeur devra être branché en permanence directement à la batterie (+ et -), sans aucun interrupteur. Il devra être placé indépendamment du côté gauche ou droit du véhicule mais toujours situé en arrière de l'axe des roues avant à moins de 40 cm du sol.

Le transpondeur devra être éloigné de la batterie et de toute activité électrique ou électronique d'au moins 50 cm.

Il doit impérativement être vertical. Il ne devra pas avoir de partie métallique sous le transpondeur, mais la tôle pourra être remplacée par une protection en plastique (Bidon, plexiglas, polyester...).

Le transpondeur ne doit pas être « encerclé » d'une protection métallique.

La boue, la terre, le bois ne gênent pas l'émission, mais plus le transpondeur sera près de la piste et mieux il sera capté. S'il est placé dans l'habitacle l'ouverture doit être d'au moins 10 cm sur 10 cm. Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non-fonctionnement du transpondeur, il ne pourra prétendre à aucun classement.

4 CONSTRUCTION

Si, pour des raisons de sécurité, un véhicule venait à présenter des risques pour son pilote, les autres pilotes, les commissaires ou pour le public, le directeur de course se réserve le droit d'interdire le ou les véhicules incriminés, en accord avec le jury.

5 NUMÉROS

Les catégories sont définies comme suit :

- Tourisme
- Proto
- Monoplace

Les Tourismes sont répartis en quatre catégories

- T1 : 0 à 1200 cm³
- T2 : 1201 à 1400 cm³
- T3 : 1401 à 1700 cm³
- T4 : 1701 à 2000 cm³

Les Protos sont répartis en deux catégories

- P1 : 0 à 1500 cm³
- P2 : 1501 à 2000 cm³

Les Monoplaces sont réparties en deux catégories

- M1 : 0 à 1500 cm³
- M2 : 1501 à 2000 cm³

Les numéros seront de couleur sur fond :

Catégorie	Fond de Plaque	Couleur des numéros
T1	Blanc	Noir
T2	Jaune	Noir
T3	Bleu	Blanc
T4	Rouge	Blanc
P1	Blanc	Rouge
P2	Jaune	Rouge
M1	Blanc	Noir
M2	Jaune	Noir

Dans le cas où il y aurait moins de 5 coureurs dans une catégorie, les pilotes seraient rattachés, pour la journée, à une autre catégorie.

Si dans une catégorie le nombre d'engagés est inférieur à 5, les catégories Tourisme et Proto pourront être mélangées en fonction de leurs cylindrées. Un classement séparé sera réalisé en fin de journée.

Le dessin des chiffres sera de type classique tel que reproduit ci-dessous.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Sur chaque voiture, les numéros de compétition doivent être apposés aux endroits suivants :

1) sur le capot avant pour les monoplaces et dans l'angle supérieur du pare-brise opposé au poste de pilotage pour les Tourismes et Protos.

2) chaque côté d'un panneau monté verticalement et dans l'axe du véhicule sur la partie haute du véhicule. Ce panneau ne doit pas présenter d'arêtes aiguës et ne doit pas constituer un obstacle (montage souple et panneau rigide).

Dimensions des chiffres :

Pour le capot avant, le pare-brise et pour le toit le numéro doit avoir une hauteur minimum de 15 cm avec un trait d'épaisseur de 3 cm.

Au départ de chaque manche, les numéros devront être propres.

6 PROTECTION PILOTE

Le casque est homologué normes européennes

Les gants en cuir ou ignifugés sont obligatoires.

Si le véhicule n'a pas de pare-brise, des lunettes genre moto cross ou un casque à visière sont obligatoires.

Un support de cou formé en matériau ignifugé est obligatoire.

Le port d'une cagoule ignifugée est conseillé.

La combinaison et les sous vêtements sont impérativement en coton ou ignifugés.

La combinaison couvre obligatoirement les bras et les jambes et sera serrée aux extrémités des membres (bras et jambes).

Les chaussures sont fermées.

Les vêtements et gants de moto cross sont interdits

7 BOÎTE DE VITESSES

Pour les finales nationales, les boites auront été contrôlées ouvertes, par les trophées.

7.1 Contrôle

Interdiction d'utiliser un système quelconque permettant de modifier la vitesse d'une roue sur l'autre.

Tout véhicule pourra subir à tout moment ce test :

Sur une surface plane. Deux rouleaux non freinés d'un diamètre de 100mm +/- 10mm espacés de 300 mm +/-10mm et d'une longueur de 350mm minimum, une cale de 50mm/50mm d'une longueur de 300mm sera positionnée devant la roue opposée (la roue posée sur le sol). Sans aucun autre blocage, tout véhicule sortant des rouleaux sera immédiatement disqualifié. Pour ce contrôle le responsable technique désigné par la commission nationale pourra prendre place à bord du véhicule.

7.2 Plombage

La boîte de vitesses sera contrôlée et plombée.

La pose des plombs se fera sous le contrôle d'un mécanicien choisi par le Trophée et d'un membre de ce dernier. Seuls les responsables des Trophées pourront commander et disposer des plombs et ce sont eux ou les personnes déléguées qui les poseront.

- Contrôle boîte ouverte :

Dans ce cas le pilote (accompagné éventuellement de son mécanicien) prendra contact avec le contrôleur le plus près de chez lui pour connaître les jours possibles pour effectuer ce contrôle, (chez le contrôleur ou chez le pilote) libre choix est donné à l'équipe des contrôleurs.

- Plombage boîte fermée :

Ce contrôle pourra se faire boîte montée sur le véhicule. Ce plombage sera un acte de confiance commune pour éviter aux pilotes d'être obligés de ne la démonter que pour le contrôle.

Aucun pilote ne sera accepté sur les courses si sa boîte n'a pas été contrôlée et plombée. Lors de son prochain démontage il sera obligé d'être en présence d'un membre du Trophée et du mécanicien choisi par ce dernier pour enlever les plombs et permettre de vérifier la conformité de la boîte. Lors du changement d'une boîte plombée en confiance, la boîte plombée devra être vérifiée ouverte. Si la boîte est non conforme le pilote sera disqualifié de toutes les courses déjà effectuées; au remontage la boîte sera contrôlée et plombée ouverte.

Si un pilote, une fois sa boîte plombée sort le plomb sans la présence des contrôleurs désignés, il sera disqualifié de toutes les courses déjà effectuées.

Ce genre de contrôle pourra se faire lors des journées d'un club, ou le matin des courses amicales. Dans le cas où il y aurait nécessité de faire plomber le jour de la course, prévoir une perceuse sans fil et un foret de 5.

Si le pilote est qualifié pour le national, il sera obligé de la faire ouvrir et contrôler pour pouvoir y participer.

Dans les deux cas une fiche (voir plus bas) sera remplie et signée par les trois parties en trois exemplaires, la première agrafée au passeport, la seconde archivée par le Trophée et la troisième transmise au responsable technique poursuite de la CNS.

Sur ces fiches, nous trouverons, écrits lisiblement, le nom du pilote, sa catégorie, le N° des plombs, le nom du mécanicien, celui du membre du Trophée, la date du contrôle et l'engagement du pilote à respecter cette conformité.

Pour les plombages de confiance : l'acquisition des plombs de confiance est laissée à la discrétion des trophées. Toutefois, la C.N.S peut en vendre, ils sont de couleur jaune.

Pour les plombages boîte ouverte : l'acquisition se fait obligatoirement par le biais du responsable technique poursuite sur terre. La C.N.S les vend. Ils sont de couleur vert.

L'acquisition se fait par un trophée, à l'aide d'un bon de commande adressé au responsable technique et accompagné d'un chèque du montant de la commande. Le retour se fera par colis postal. Le bon de commande sera envoyé par courriel sur demande.

UFOLEP C.N.S Auto 8 Allée A Cité des Arbrisseaux 59176 Ecaillon, ufolepauto@aol.com

8 PHARES – FEUX

Tous les phares et feux d'origine avant et arrière en plastique pourront être conservés. S'ils sont brisés, ils seront remplacés, ou supprimés symétriquement. Ils ne devront pas pouvoir fonctionner.

Si les phares et feux d'origine sont supprimés, leurs orifices devront être bouchés dans la silhouette générale d'origine. Un trou d'une surface de 30 cm² pourra être prévu dans chaque emplacement de phare pour le refroidissement.

- Feu rouge « Anti-crash » :

chaque voiture devra être équipée d'un feu rouge arrière central du type « anti-crash ». La surface éclairée devra être d'au moins 60 cm² ; il devra fonctionner avec une ampoule de 21 watts minimum ou d'un feu à leds d'une hauteur ou d'un diamètre de 50 mm minimum et équipé minimum de 36 leds à haute luminosité. Il devra être allumé en permanence.

- Deux feux stop :

de plus, chaque voiture devra être équipée de 2 feux stop, placés symétriquement par rapport à l'axe longitudinal de la voiture. Ils devront avoir une surface éclairée de 60 cm² minimum et avoir une ampoule de 15 watts minimum ou de 2 feux à leds d'une hauteur ou d'un diamètre de 50 mm minimum et équipé minimum de 36 leds à haute luminosité.

Les trois feux devront être placés à la même hauteur entre 0,80 m et 1,50 m du sol.

Si la lunette arrière d'origine est conservée, les trois feux devront être placés à l'extérieur du véhicule.

9 PNEUMATIQUES – ROUES

Les pneumatiques à clous, à crampons ou à tétines sont interdits. Ne sont pas considérés comme tels les pneumatiques répondant aux caractéristiques suivantes : aucun intervalle entre deux pavés mesurés perpendiculairement ou parallèlement à la bande de roulement ne doit dépasser 15 mm. Ces mesures ne s'appliquent pas sur une largeur de 30 mm en bordure et de

chaque côté de la bande de roulement mais les pavés ne doivent pas dépasser l'aplomb des flancs du pneumatique.

En cas d'usure ou d'arrachement, la mesure sera prise à la base des pavés.

Les pneus « slick » sont interdits.

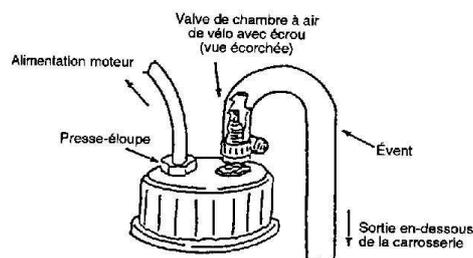
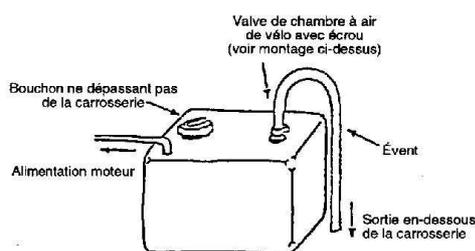
Les roues jumelées et les roues munies de chaînes ou fers plats sont interdites.

10 RÉSERVOIR

Le réservoir d'essence doit avoir une contenance maximale de 12 litres.

Cela doit être un réservoir et non un jerrican en plastique ou un bidon.

Il doit être étanche et la mise à l'air libre doit se faire par un pointeau anti-retour prolongé d'un tuyau descendant en dessous du plancher.



Le bouchon ne doit pas dépasser de la carrosserie.

Le réservoir doit, en outre, être installé dans un endroit lui assurant une protection suffisante en cas de chocs. Il doit être solidement fixé au véhicule. Il doit être séparé de l'habitacle soit par un caisson, soit par une cloison étanche et se trouver, au minimum, à 50 cm du moteur et de l'échappement.

Il faut prendre ces mêmes précautions pour tous les réservoirs (eau du circuit de refroidissement et huile).

Le réservoir d'origine doit être enlevé.

Les durites d'alimentation ou de mise à l'air libre doivent être de type carburant. Le filtre et la pompe à essence sont interdits dans l'habitacle. Les raccords pourront être d'origine automobile ou métalliques. Aucun raccord ne devra se trouver dans l'habitacle.

11 FREINS

Le freinage doit être efficace sur les 4 roues.

Le double circuit de freinage (2 bords ou un bord avec séparation) est obligatoire.

Les canalisations doivent être correctement fixées à des endroits les protégeant des chocs et des projections, emplacement d'origine recommandé. L'intégralité du circuit de freinage devra être visible.

Le frein de parking est obligatoire et doit agir simultanément sur deux roues parallèles.

12 BATTERIE

La batterie doit être protégée et solidement fixée par des matériaux non conducteurs.

Si elle est placée à l'intérieur de l'habitacle, elle doit être recouverte d'une protection étanche et isolante, elle ne sera pas située dans le même caisson que le réservoir.

13 ANNEAUX DE REMORQUAGE

À l'avant et à l'arrière, des anneaux de remorquage de couleur vive solidement fixés sont obligatoires, ils permettent de tirer ou de lever le véhicule.

Le diamètre sera d'au moins 35 mm, en fer rond de 10 mm minimum, ne dépassant pas la ligne de la carrosserie.

14 BAVETTES

Des bavettes en matériau flexible d'une épaisseur minimale de 5 mm doivent être fixées en arrière des roues motrices. Elles doivent avoir au moins la largeur de la roue complète. Elles ne doivent pas, à l'arrêt, toucher le sol ni en être séparées de plus de 8 cm pilote à bord.

15 POINT PARTICULIER

En dehors du Kart-cross et du Trial 4 x 4 dont les réglementations techniques sont définies par ailleurs :

TOUS LES AUTRES VÉHICULES AUTORISÉS A ROULER EN UFOLEP, DANS TOUS LES TYPES D'ÉPREUVES : démonstration, course locale, ou championnat, DEVRONT être mis en conformité avec cette réglementation de la Poursuite sur Terre.

Même les épreuves qui regroupent des véhicules de même série (2CV, 4L, etc.) ou TOP-CROSS devront s'y conformer.

Tous les véhicules préparés pour des démonstrations ou des épreuves relevant du stock-car (ou appelées autrement) sont INTERDITS EN UFOLEP.

TOUS LES VÉHICULES DEVRONT AVOIR UN PASSEPORT TECHNIQUE NATIONAL, MÊME S'ILS NE PARTICIPENT QU'À DES DÉMONSTRATIONS OU DES ENTRAÎNEMENTS.

Bulletin d'inscription



À renvoyer 8 jours avant la date de l'épreuve.

Circuit de :le :

PILOTE

NOM :Prénom.....

Adresse :

Code postal :Ville :Tél :

Numéro de licence :Homologuée le

Club :Date de Naissance

VÉHICULE

Marque :

Type :

Cylindrée exacte :cm³

N° de course

N° de Transpondeur

Catégorie

(barrer les mentions inutiles)

Kart-cross	Poursuite Tourisme	Poursuite Proto	Poursuite Monoplace
Open	De 0 à 1200 cm ³	De 0 à 1500 cm ³	De 0 à 1500 cm ³
500	De 1201 à 1400 cm ³	De 1501 à 2000 cm ³	De 1501 à 2000 cm ³
652	De 1401 à 1700 cm ³		
602	De 1701 à 2000 cm ³		

Le concurrent certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et s'engage à le respecter ainsi que les règlements technique et sportif UFOLEP.

Verse à cet effet les droits d'inscription (participation aux frais de sécurité).

Fait à :le.....

Confirmation d'inscription



Circuit de : le :

Nous accusons réception de votre demande d'inscription datée du.....

PILOTE

NOM :Prénom.....

VÉHICULE

nous vous attribuons le numéro

Catégorie

Kart-cross	Poursuite Tourisme	Poursuite Proto	Poursuite Monoplace
Open	De 0 à 1200 cm ³	De 0 à 1500 cm ³	De 0 à 1500 cm ³
500	De 1201 à 1400 cm ³	De 1501 à 2000 cm ³	De 1501 à 2000 cm ³
652	De 1401 à 1700 cm ³		
602	De 1701 à 2000 cm ³		

Vérifications

le.....de.....à.....
et le.....de.....à.....

<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: 0 auto; padding: 10px;">Cachet du club organisateur</div> <p style="text-align: center;"><u>ENTRÉE GRATUITE</u></p> NOM, Prénom..... Date.....	<div style="border: 1px solid black; width: 80%; margin: 0 auto; padding: 10px;">Cachet du club organisateur</div> <p style="text-align: center;"><u>ENTRÉE GRATUITE</u></p> NOM, Prénom..... Date.....
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------